

ultes celles qui étaient responsables de ces choix envers le pays. Ils sentent que les intérêts de la colonie étaient lésés par cette conduite, et quelle était injustement offensante pour eux, ils résignent. La chambre les approuva. C'était le tribunal légitime qui en première instance était compétent à décider entre eux et lui. Il eut dû les rappeler à leur poste. Il ne le fit pas, se mit en collision avec la chambre et dès lors cessa d'être propre à continuer l'administration du pays, qui dans les élections générales confirma le vote d'approbation qu'avaient reçu de leurs collègues les ministres résignataires. Le pays n'a pas et ne doit pas changer de sentiments. C'est un enseignement qui a été jusqu'ici invariablement donné à tous les gouverneurs, et qui doit être continué. Les représentants sont la seule autorité dans le pays, dont les affections, les passions si l'on veut et les intérêts soient identiques avec ceux du peuple. Quelqu'ils soient, en matières moins importantes, ils peuvent se tromper puisqu'ils sont hommes; mais ils le feront sans aucun doute moins souvent que les autres autorités qui sont hommes aussi, hommes intéressés à se soustraire à la surveillance, au contrôle de l'opinion publique, bien plus que des mandataires qui dépendent d'elle directement, qui dépendent de l'élection populaire. C'est donc un devoir de prudence et de reconnaissance de se rallier toujours à la majorité des représentants.

Dans les cas de conflit la probabilité est bien plus forte qu'ils ont raison, plutôt qu'un gouverneur élevé dans un ordre social autre que le nôtre. Cette présomption raisonnable que par rapport à nous, ils sont dans l'erreur quand ils sont en lutte avec nos représentants, est devenue plus forte que jamais, depuis qu'ils viennent de leur gré, avec une mission aussi illibérale que celle de faire fonctionner un acte aussi injuste dans son principe, comme dans ses dispositions de détails que l'acte d'Union. Il faut donc soutenir dans votre comté comme dans tous les autres du pays des candidats qui vous seront connus pour vouloir se rallier à un ministère qui a lutté avec énergie contre le gouverneur Metcalfe et contre la pratique inconstitutionnelle d'essayer à gouverner par d'autres avisiers que ceux que lui avait donné le pays. Il faut que vous vous efforciez de reporter les mêmes hommes au pouvoir. Si le gouvernement responsable est une vérité, le temps est venu où ils pourront faire beaucoup plus de bien que je n'en espère, moi, qui le regarde comme une tromperie. Eux qui croient à sa sincérité et dès lors à son importance réelle auront l'occasion comme ils en ont le désir, d'avancer la cause de la réforme. Si de nouveau un gouverneur par lui-même ou par le conseil législatif dont il reste toujours le maître, cherchait à entraver les mesures libérales qu'ils auraient proposées, alors ils seront un peu plus tard que moi désillusionnés sur la valeur des dépeches de Lord Russell, et commenceront alors une opposition plus énergique qu'elle ne l'a encore été. Dans tout ce qu'ils ont fait en Chambre, dans les conditions qu'ils ont mises à leur entrée dans le ministère, dans le noble désintéressement avec lequel ils ont remis leurs charges, je les approuve. Je suis surpris et affligé du modérantisme qui les a empêchés de reprendre la considération d'aucunes des mesures qu'ils avaient approuvées en 1836, empêché de jamais agiter la question du rappel de l'acte d'Union. Ils sont gênés par la nécessité de ménager les libéraux du Haut-Canada qui ne peuvent si facilement reconnaître qu'ils sont tombés dans une erreur fatale tant qu'ils nourrissent le plus mince espoir de faire fonctionner avantageusement le gouvernement responsable. Toute division entre les libéraux de toute nuance doit être soigneusement évitée, et c'est pour cela que je dois hésiter à me rendre à votre invitation spontanée de rentrer dans la vie publique. L'on ne peut rien de plus honorable pour moi que votre démarche, et j'ajoute rien de plus consolant après le deuil intarissable que nous ressentons de l'incendie et de la dévastation de tant de portions du pays, de l'exécution sanglante, de l'exil, de la déportation, de la ruine et des souffrances d'après des sentences militaires illégales d'un si grand nombre de nos concitoyens les plus chers et les plus respectés, que cette manifestation de votre part qui prouve que vous êtes demeurés les mêmes hommes politiques que vous étiez en 1836, et que vous croyez que j'ai demeuré le même que j'étais au jour de notre séparation forcée, inébranlablement attaché aux réformes que je demandais alors après trente ans d'études politiques les plus assidues dont j'ai été capable.

Je ne crois pas qu'aucun de ceux qui les ont votés avec moi, comme moi librement et volontairement, aient cessé de regarder cette époque, comme l'une des plus honorables de leur vie publique, qu'ils aient répudié aucune des doctrines qu'ils professèrent, qu'ils aient renoncé à aucune des réformes qu'ils sollicitèrent. Ils se rapetisseraient trop, que d'attribuer à l'influence de quelqu'autre homme que ce fût, aucune des déterminations qu'ils ont prises et qu'ils approuveront la majorité de leurs concitoyens. Ils ont pu juger prudent d'ajourner la considération des réformes demandées par la crainte d'aliéner de la bonne cause quelques membres et grand nombre de concitoyens, autres Tories et depuis consciencieusement passés dans les rangs réformistes, et surtout par la crainte de blesser la section libérale des représentants du Haut-Canada. Mais ils n'ont sans doute pas renoncé à l'espoir d'obtenir, ni à la volonté de demander d'amples réformes au premier moment qu'ils jugeront convenable.

Tout ce qui nous les donnera, dans quelque arrangement politique que ce soit, nous est bon. Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans, réunissons-nous à cette majorité; que nul dissentiment ne trouble l'unité de leurs efforts. C'est parce qu'en approuvant leur action et leurs réformes projetées

je ne puis également applaudir à leur silence, que je vous déclare honnêtement que je ne crois pas qu'il soit utile pour vous ni convenable pour moi de rentrer dans la vie publique, dans un moment où le plus grand nombre de ceux qui l'ont suivie avec courage et constance, tandis que huit ans de séjour sur la terre étrangère m'en ont réparé, pensent qu'ils ne doivent pas encore désespérer du gouvernement responsable. Puissent-ils ne pas se tromper! Puissent-ils réussir; personne ne les applaudira plus sincèrement que moi. Ils pensent que le jour n'est pas venu où ils doivent se reporter à 1836, et redemander dès aujourd'hui les réformes que nous demandions alors: moi je pense que ce jour est venu. A raison seulement de cette diversité d'opinion, je vous déclare donc ma pensée sincère et entière: non seulement je ne désire pas entrer dans la vie publique, mais je désire n'y pas entrer. Je crains de n'y pas faire de bien, quand je diffère sur des points essentiels de ceux avec qui j'ai si longtemps agi de concert, dont je connais, dont je respecte le dévouement à la patrie. Ils représentent la majorité vraie du pays, ils représentent les comtés populaires. Je ne compte pas les suffrages, je les pèse. Le vote du représentant d'un bourg de quatre cents âmes, n'a pour moi que la centième partie de la valeur morale du vote du représentant d'un comté de quarante mille âmes. La représentation de tous les comtés populaires, doit donc être prochainement augmentée, du moins la proposition en être faite. Ce ne peut-être que pour des fins d'intrigue et de corruption que l'on conserverait une aussi choquante disproportion dans la représentation que celle qui existe entre des localités qui diffèrent en population comme de cent à un et qui chacune élisent un mandataire au conseil national. Contre cet abus et tant d'autres que j'ai déjà signalés, un peu plutôt ou un peu plus tard, il faudra protester. L'on pense, contre mon opinion, qu'il est trop tôt pour le faire, que le ministère libéral n'a pas été assez longtemps au pouvoir pour le tenter; que s'il y est porté par le résultat des présentes élections, il obtiendra sans agitation la correction des abus. Il est donc de stricte justice de lui donner l'occasion de prouver, qu'il peut comme il est certain qu'il veut faire beaucoup de bien. Me jeter dans la vie publique, malgré les représentations que je vous fais, serait peut-être une erreur qui aurait l'air de dissidence dans les rangs réformistes.

Le respect pour vous et pour moi, m'obligeait à vous donner les raisons de mon refus, à les rendre publiques, à ne pas laisser dire qu'il y a du dégoût ou d'indifférence. Il procède de ce que je ne vois que peu de chances de promouvoir dès aujourd'hui le bien public en la manière qui me paraît la plus efficace, par une opposition forte plutôt que par un ministère qui sera gêné par les instructions venant d'Angleterre si l'on y conserve la manie de s'immiscer comme par le passé dans les délibérations coloniales; par une opposition forte qui aurait un programme avoué de réformes importantes soumises à la considération du peuple telles que l'étaient les résolutions votées par la chambre en 1836, ou tel qu'est le manifeste que vient récemment de formuler le comité constitutionnel de la réforme et du progrès à Québec.

Avant la fin de la prochaine session parlementaire, le doute raisonnable qui peut exister aujourd'hui chez beaucoup d'amis sincères du pays, de savoir si la marche que je préfère est la meilleure ou la moins bonne, aura été résolue définitivement. Les probabilités sont si grandes que nos amis politiques vont se trouver plus forts dans le prochain parlement qu'ils ne l'étaient numériquement dans le dernier, que je les vois au pouvoir et à l'œuvre. S'ils réussissent à faire le bien pour lequel vous, eux, et moi, soupirons, leur marche aura été la meilleure. S'ils n'y réussissent pas, alors tous ensemble, peuple et représentants, constituants et constitués, il n'y a pas à différer de délibérer sur les moyens d'organiser l'opposition la plus vigoureuse possible, restreinte dans les limites de la légalité.

Ne concluez pas de la nature et de la longueur de cette communication, qui n'envisage que des réformes politiques et des changements organiques dans notre fautive constitution, que je sois indifférent aux améliorations matérielles du pays, à la multiplication des canaux, des ponts, des routes, des chemins de fer, des phares des quais, etc. Tout individu ou associations qui investissent des capitaux dans des travaux de ce genre, méritent bien de la société, et doivent facilement obtenir de la législature des lois qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs louables entreprises, tout en sauvegardant la société contre des profits immodérés. Des entreprises qui sont au-dessus d'utilité publique des facultés d'individus doivent sougnt être encouragées par l'état; mais qu'alors la science et la conscience, l'intégrité et le savoir, donnent d'avance des estimations correctes de la nature et de la valeur des travaux publics à entreprendre, pour que ce soient les plus nécessaires qui aient la préférence. Car toute absorption de capital dans une entreprise folle, en supprime d'utiles.

Quant à la liberté du commerce, à celle de la navigation du St. Laurent, je les souhaite et les appuie de tous mes vœux. Disciple des premières jeunesse de l'école d'Adam Smith, et de tout temps ennemi de tout monopole et privilège, politique ou commercial, je ne veux pas qu'une industrie ou une classe de citoyens soit surchargée au profit d'autres classes et d'autres industries. L'impôt ne doit être que le minimum de ce qu'il faut recevoir de tous et chaque citoyen, proportionnellement à sa fortune et à ses consommations, pour fournir aux justes dépenses d'un gouvernement économique et strictement surveillé.

J'ai parlé des réformes constitutionnelles avec plus de détail et d'ardeur que des améliorations matérielles, parce qu'elles sont d'un ordre plus

élevé, parce qu'il faut de libres institutions politiques, éminemment protectrices de la propriété de chacun, pour faire aimer le travail qui moralise et enrichit les nations et leur donne le moyen de multiplier ces améliorations matérielles, comme le prouve leur développement prodigieusement rapide chez nos actifs et industrieux voisins; parce que d'autres enfin, ne vous en entretenant pas assez; parce que les améliorations matérielles sont d'ailleurs à l'ordre du jour, qu'il n'y a nul désaccord quant à convenir de leur puissance efficace à promouvoir le bien-être des sociétés qui les facilitent.

Enfin je terminerai par m'entretenir avec vous d'un sujet qui ne le cède en importance à pas un de ceux qui ont déjà été traités, celui de l'éducation populaire la plus générale possible. Dans l'état avancé de la civilisation moderne, le prêtre, le juge et le maître d'école, sont les fonctionnaires qui contribuent le mieux, le plus et à moins de frais, au maintien de l'ordre dans la société, qui de jour en jour à mesure que l'instruction est plus répandue, est plus aisément gouvernée par la force brutale, par la force armée. Plus vous payerez de maîtres d'écoles, moins vous payerez d'hommes de police et de soldats, et dans le civil, vous aurez des fonctionnaires plus éclairés et moins payés, à mesure qu'il y en aura un plus grand nombre que l'instruction aura qualifiés. La compétition réduira les salaires. Les gouvernements à bon marché ne peuvent se trouver que là où il y a beaucoup de bons maîtres d'écoles. Il n'y a pas d'argent mieux employé qu'à cette utile dépense, en vue de s'en épargner beaucoup d'inutiles.

Vous ne doutez pas qu'un riche qui voit un pauvre souffrant de la faim, ne soit obligé de lui donner la nourriture qui calmera sa souffrance. Mais l'esprit à ses besoins comme le corps à les siens. L'on remplirait mal ses devoirs d'homme si l'on n'aidait qu'aux seuls besoins du corps, sans jamais venir en aide à ceux de l'esprit. Oh! puissent ceux qui ont le tort d'être indifférents à l'enseignement général, se donner le plaisir de voyager aux Etats-Unis, d'y voir combien les cultivateurs y sont généralement plus à l'aise; combien sur de mauvaises terres, ils recueillent plus que nous sur de bonnes; pourquoi leurs terres plus maigres se vendent dix fois plus cher que nos terres plus grasses. Ils entendront une réponse uniforme: nous le devons à notre bon gouvernement et à nos bonnes écoles. Ils reviendraient de leur promenade changés et convaincus, à amis ardents des bonnes écoles et du bon gouvernement.

Je suis, messieurs les Electeurs, avec un profond respect
Votre obéissant serviteur,
L. J. PAPINEAU.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DE LA
REVUE CANADIENNE
Impression de toutes espèces en français et anglais:
LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES,
CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES
ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.
Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE
MONTREAL, 21 DECEMBRE, 1847.

LES ADRESSES DE L'HONORABLE L. J. PAPINEAU.

Nous nous empressons de placer sous les yeux de nos lecteurs les adresses de l'hon. L. J. Papineau aux électeurs des comtés de St. Maurice et de Huntingdon. Ces adresses seront sans doute lues avec le plus vif intérêt. Les longs et importants services de M. Papineau, sa haute capacité, sa grande éloquence sont présents à la mémoire de tous les Canadiens. Ses malheurs politiques ne sauraient non plus être oubliés.

Après huit ans d'absence, après avoir été violemment éloigné de la scène de notre politique, du théâtre de ses luttes et de sa gloire d'autrefois, M. Papineau est appelé encore à se prononcer sur les affaires du pays. Il le fait avec cette franchise, cette énergie et cette fierté d'expression qui l'ont toujours distingué. Il n'y a pas à se méprendre sur ses principes et ses sentiments. C'est le même patriotisme ardent et fougueux, les mêmes convictions inébranlables, le même adversaire impétueux et acharné du régime colonial. M. Papineau a le cœur plein d'indignation, d'angoisses, de douleur en pensant à tout ce que son cher pays a souffert et souffre encore des abus de ce régime et il n'a pu s'empêcher d'exprimer cette indignation et ses regrets. Il attaque de nouveau le système colonial; il fait un tableau sombre, malheureusement trop vrai, des griefs dont le Bas-Canada a été de tout temps la victime. Il se prononce fortement contre l'Union et en discutant les conséquences et les résultats qui doivent en découler pour l'avenir du pays, nous regrettons de voir qu'il arrive à la conclusion qu'il n'y a rien de bon, l'efficace, de pratique à attendre du principe de sa responsabilité, de l'action du gouvernement responsable en Canada. Il croit que la responsabilité pour les colonies ne sera qu'une

vaine déception, une tromperie. De là il retourne à son programme de 1836, qui, à son avis, peut seul faire obtenir au pays les réformes importantes indispensables à sa prospérité.

M. Papineau, en exprimant aussi franchement des vœux politiques qui lui sont propres, a senti qu'il se trouve dans une position particulière, et il est bien naturel que sous les circonstances, il hésite à entrer dans la vie publique et qu'il désire même n'y plus entrer.

M. Papineau approuve ses anciens amis politiques les ex-ministres dans tout ce qu'ils ont fait. Il recommande aux populations de s'efforcer de reporter les mêmes hommes au pouvoir; mais il ne peut partager l'espoir qu'a aujourd'hui le parti libéral en Canada, que le principe de la responsabilité produira encore des fruits. Il souhaite se tromper, mais enfin il n'y croit pas. C'est là ce que nous regrettons. Avec de pareilles vues, de semblables convictions, si M. Papineau était en chambre, les ex-ministres revenus au pouvoir, il faut convenir que sa position serait singulière. Comment pourrait-il partager la responsabilité de faire fonctionner une forme de gouvernement qu'il désapprouve?

Mais M. Papineau désire voir encore un *fait trial* de la responsabilité. Cette épreuve va commencer. Il n'y a maintenant aucun doute que le parti libéral aura la majorité dans le prochain parlement. Avant bien longtemps, on verra quel bien on peut attendre du principe de la responsabilité et s'il est une vérité. Les choses étant ainsi, nous croyons que les électeurs de St. Maurice et Huntingdon auraient dû se rendre aux désirs de M. Papineau et ne pas le forcer maintenant à prendre un siège dans la chambre d'assemblée contre ses sentiments.

Quant au reproche que M. Papineau adresse à ses anciens amis politiques sur leur modérantisme, nous avouons franchement que durant les dernières sessions, nous avons quelquefois été tenté de leur adresser. Mais nous devons dire aujourd'hui que nous reconnaissons combien cette modération de nos chefs politiques a puissamment contribué à placer notre parti dans la position avantageuse qu'il occupe maintenant. Cette modération a recruté nos rangs d'une foule de Canadiens honnêtes mais abusés jusqu'à ce jour sur les objets et les fins de nos vœux politiques, et nous espérons encore, nous conduira à des résultats pratiques et heureux de gouvernement.

NOUVELLES DIVERSES
TELEGRAPHE ELECTRIQUE.

GRANDE ET BONNE NOUVELLE!
MM. AYLWIN ET CHABOT ÉLUS MEMBRES DU PARLEMENT POUR LA CITÉ DE QUEBEC.

Une dépêche télégraphique nous a appris cet après-midi l'élection par acclamation aujourd'hui, de MM. Aylwin et Chabot à Québec.

Haut Canada.—Les nouvelles qui nous arrivent du Haut Canada sont très favorables. Le procureur-général Sherwood rencontrera une formidable opposition à Toronto, de la part d'un libéral, M. Beaty et d'un conservateur, M. Bethune. Le solliciteur-général, après avoir essayé les dispositions des comtés de Kent et d'Oxford, est obligé d'aller à Cornwall et à la cour de grandes chances de se faire battre. L'élection de M. Cayley est aussi très problématique dans le comté de Huron. Enfin les libéraux sont pleins d'espoir et de confiance dans le résultat général de la lutte électorale.

Lecture à l'Institut Canadien.—Il y avait foule, vendredi soir, à l'Institut Canadien pour entendre la lecture de l'hon. juge Mondelet. Les Dames s'y trouvaient en grand nombre; le sujet les intéressait spécialement, et il faut dire que le savant lecteur l'a traité extrêmement bien. Il a été couvert d'applaudissements. Nous remercions M. Mondelet d'avoir bien voulu nous passer son manuscrit. Nous avions d'abord l'intention de publier cette lecture dans le journal, mais, réflexion faite, nous la publions dans l'*Album* qui paraîtra à la fin de la semaine prochaine.

M. DALY.—Il paraît que M. Daly est loin d'être sûr de son élection à Megantic; on l'annonce comme candidat à Québec. Il n'a aucune chance dans l'ancienne capitale. Ces pauvres ministres ne savent plus où donner de la tête.

Comté de Huntingdon.—A la première assemblée des conseillers municipaux de ce comté, tenue à Laprairie, le 13 du courant, Alexandre D. Sauvageau, écrivain, de Ste. Philomène, a été élu maire: P. Benoit, écrivain, de Ste. Rémi, a été nommé secrétaire-trésorier, et Hyp. Lanctot, écrivain, de Ste. Edouard, député grand-voyer.

Voici les noms des conseillers alors présents, MM. Loop Odell, Jos. Beaudin, Hubert Grégoire, Abraham Lefebvre, Amable Coupal, Moïse Brossard, Ls. Brosseau, Louis Albert Lefebvre, Constant Monchamp, François Barbeau, Isaac Henkel, James Dean, J. Bte. Lefebvre, Joseph Lécuyer, Vital Laberge, Alexandre D. Sauvageau.

COMTÉ DE CHAMPLAIN.—M. Turcotte fait d'incroyables efforts pour se faire élire à Champlain. Il dit qu'il n'y a moyen de place de solliciteur-général, il fera abattre les écoles. Il dit qu'il votera contre le ministère s'il ne se conduit pas bien! qu'il résignera sa place et son siège au gré de ses électeurs, etc. Pauvre M. Turcotte! Tout cela sera inutile. Les électeurs de Champlain seront fidèles à M. Guillet.

ELECTION DE MONTREAL.—Le jour de l'élection pour la cité n'est pas encore fixé. L'officier-Rapporteur n'est pas connue. Il n'y a pas non plus jusqu'à ce jour de candidats conservateurs.

L'élection du comté a lieu lundi. M. Jobin sera élu unanimement, M. McDonald, dit-on, s'étant retiré de la lutte.

Un legs charitable.—Nos lecteurs ont sans doute entendu parler du legs magnifique fait aux pauvres par un citoyen de Québec. Rien n'est plus vrai. Voici les termes mêmes de ce legs que nous empruntons au *Journal de Québec*:

Extrait de l'acte des dernières volontés de Thomas Fargues, écuyer, en date du 21 avril 1844, à Québec.

15. Je donne et lègue la somme de six mille louis courant dont l'hon. René-Edouard Caron, et Messire Antoine Parant, Prêtre, Supérieur du Séminaire de Québec, mes exécuteurs testamentaires ci-après seront nommés dépositaires pour les fins d'un site, de la bâtisse et entretien d'un Asile pour les indigents de la cité de Québec, et les y entretenir d'ouvrages; lequel sera appelé *Asile de Fargues*;—Auront et tiendront entre leurs mains les dits honnorable René-Edouard Caron et Messire Antoine Parant, la dite somme pour les fins susdites à compter du jour de mon décès à jamais.

LA TEMPERATURE.—Enfin, l'hiver est arrivé; dimanche, nous avons eu un peu de neige et aujourd'hui le froid se fait vivement sentir. Les chemins sont encore mauvais dans notre voisinage. La rivière commence à se couvrir de glaces.

Nous annonçons aujourd'hui dans nos colonnes l'ouverture du nouveau magasin de M. Boivin rue Notre-Dame, et nous invitons nos compatriotes à lui faire une visite. M. B. a récemment importé une grande variété de bijoux, montres, horloges, objets d'art, etc., et à cette saison de l'année, ceux qui ont quelques cailloux et présents à faire ne passeront pas devant chez lui sans arrêter.

A une assemblée trimestrielle du conseil municipal du comté de Chambly, tenue le 13 décembre courant, John Yule, jr., écrivain, fut à l'unanimité élu président ou maire du dit conseil; Chs. G. Scheffer, écrivain, notaire de Chambly, secrétaire-trésorier d'icelui et Joseph Wilbrenner, écrivain, de Boucherville, député grand-voyer.

A une assemblée des conseillers municipaux du comté de Deux-Montagnes, tenue lundi dernier, W. H. Scott, écrivain, a été nommé maire de ce comté.

THEATRE ROYAL.—Nous annonçons avec plaisir que Messieurs les Amateurs Canadiens vont décidément jouer lundi prochain, le 27 du courant. Les pièces choisies à cette occasion sont: *La Carte à payer*, *La Rue de la Lune* et *Monsieur Cagnard ou les Conspirateurs*, la première et la dernière de ces pièces étant déjà très populaires et très aimées parmi nos concitoyens, amateurs de la scène française. Nous espérons que les efforts de ces Messieurs pour nous amuser seront couronnés de succès et qu'ils auront une salle pleine.

BULLETIN COMMERCIAL.
Lundi, 20 Décembre, 1847.
ALGALS.—Pas de transactions. Les pris cotés sont ceux qu'apporment de petits lots. Ceux qui possèdent de grandes quantités demandent plus.
FLEUR.—Les prix demandés sont de 25s. à 26s. mais il y a des ventes à 22s. 61. et 23s.
PROVISIONS.—Le bœuf et le lard sont encore en baisse. Il y a eu des ventes de lard à \$3 et \$3 pour prime; \$10 et \$11 pour prime mes; \$15 et \$16 pour mess.

NOMINATIONS.
BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montreal, 18 décembre, 1847.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir:

L'honorable John A. Macdonald, pour être Commissaire des Terres de la Couronne, en la place de l'honorable D. B. Papineau, qui a résigné.

L'honorable François Pierre Bruneau, pour être Receveur-Général de la Province du Canada, en la place de l'honorable John A. Macdonald, nommé Commissaire des Terres de la Couronne.

L'honorable François Pierre Bruneau, pour être Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, pour la Province du Canada.

Joseph Edouard Turcotte, écuyer, pour être Solliciteur-Général pour cette partie de la Province du Bas-Canada.

Joseph Edouard Turcotte, écuyer, pour être Conseiller de la Reine, dans cette partie de la Province du Bas-Canada.

Ogile R. Gowan, écuyer, pour être Inspecteur des Pêches sur les Canaux du St. Laurent, Ouest de Lac Beauport.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur-Général nommer le Capitaine le Comte de Errol, de la Brigade des Carabiniers, pour être Extra Aid-de-Camp.

Naissances.
En cette ville, le 19, la dame de U. Boudreau, a mis au monde une fille.

Deaths.
En cette ville, vendredi dernier, Cyrille Gauthier, fils de M. Antoine Gauthier, menuisier, âgé de 21 ans et 10 mois.

A Québec, samedi matin, la dame de J. Burroughs, écrivain, a mis au monde un fils.

A Québec, subitement, le 17 du courant, âgé de 78 ans, l'honorable Wm. Smith ci-devant greffier du Conseil Exécutif. Il était fils de feu M. le juge Smith et beau-frère de feu le juge en chef Sewell. Il était l'auteur d'une Histoire du Canada jusqu'à 1791. Il laisse une veuve âgée et plusieurs enfants.

A St. Philippe, le 12, dame Francis Nesbitt, épouse de M. John Clarke, âgée de 44 ans.

AUX OFFICIERS RAPORTEURS.
ON peut se procurer au Bureau de la Gazette de Champlain, Notices, etc., en anglais et en français. Montreal, 14 déc. 1847.